



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le mardi, 28 mars 2023
à 18h30**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Retour sur les résolutions et règlements non approuvés par le maire**
- 4. Retour sur la période de questions de la dernière séance**
- 5. Procès-verbaux**
 - 5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 28 février 2023.
- 6. Administration générale, greffe, affaires juridiques**
 - 6.1 Octroi d'une aide financière à l'initiative citoyenne « Croque ton quartier »;
 - 6.2 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'abaisser la limite de vitesse maximale affichée sur un tronçon de la rue Jean-Talon (route 223);
 - 6.3 Abrogation de la résolution CM-20230131-16.7;
 - 6.4 Signature d'une entente de dégagement de responsabilité avec l'Agence Parcs Canada;
 - 6.5 Renouvellement de bail pour l'occupation d'un local situé au 130-132, rue du Quai;
 - 6.6 Remerciements à monsieur Louis Globensky et Mary Bell-Gagné;
 - 6.7 Nomination de représentants de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu au sein du Comité aviseur de l'aéroport;
 - 6.8 Intervention - chevauchement d'une servitude en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada sur une servitude d'utilité publique en faveur de la Ville portant le numéro d'acte 134 022;

- 6.9 SA-1-APP-22-P - Fourniture et livraison de pièces en fonte pour regards et puisards (2023-2024);
- 6.10 Demande au ministère de la Culture et des Communications pour garantir l'assurabilité des bâtiments patrimoniaux;
- 6.11 Signature d'une entente pour l'utilisation d'une partie du lot 4 318 206 du cadastre du Québec;
- 6.12 Signature d'un protocole d'entente avec « 9313-8824 Québec inc. » et « Gestion BBB inc. » pour l'aménagement et une servitude permanente de passage public;
- 6.13 Appui financier à la « Fabrique de la paroisse Saint-Athanase »;

7. Finances municipales

- 7.1 Ratification des listes des comptes à payer et d'opérations bancaires
- 7.2 Dépôt du rapport d'activité de la trésorière à l'égard des activités reliées aux élections municipales pour l'année 2022;

8. Ressources humaines

- 8.1 Adoption du nouvel organigramme de la direction générale;
- 8.2 Modification de la grille salariale de cadres directeurs;
- 8.3 Modification de la grille salariale des étudiant(e)s - Convention collective des Cols bleus;
- 8.4 Adoption du nouvel organigramme du Service des ressources humaines;
- 8.5 Adoption du nouvel organigramme du Service des communications;
- 8.6 Nomination au poste de « Contremaître – Voirie » au Service des travaux publics.

9. Culture, développement social et loisir

- 9.1 Signature d'un protocole d'entente avec l'organisme « Comité Fêtons le Canada » pour l'organisation de la Fête du Canada à Saint-Jean-sur-Richelieu – édition 2023;
- 9.2 Signature d'un bail avec « 9118 5108 Québec inc ». Complexe 360, pour l'utilisation du 360, boulevard Séminaire Nord à Saint-Jean-sur-Richelieu;
- 9.3 Diverses autorisations pour la tenue de l'événement « Demi-marathon de Saint Jean-sur-Richelieu 2023 – 1^{re} édition »;
- 9.4 Demande de reconnaissance pour fins d'exemption de taxes foncières - Actions Dépendances;
- 9.5 Subventions à accorder - Comité culture, sport, loisirs, action communautaire (CCSLAC);
- 9.6 Signature d'un protocole d'entente avec « Travail de rue Saint-Jean-sur-Richelieu – (Passe-moi la puck) » pour l'embauche d'un travailleur de rue;
- 9.7 Politique d'admissibilité des organismes au soutien municipal (PAOSM);
- 9.8 Adoption du plan de transition 2023-2025 pour l'octroi de subventions annuelles et octroi de subventions à divers organismes;

10. Infrastructures et gestion des eaux

- 10.1 Octroi des contrats suivants :
 - 10.1.1 SA-26-IN-22-P Travaux de réaménagement de l'intersection Séminaire Nord/Saint-Joseph/Toupin et travaux connexes;
 - 10.1.2 SA-566-IN-22-P Travaux pour le prolongement du réseau d'aqueduc sur la Route 104;
- 10.2 Mise en place de panneaux d'interdiction de faire demi-tour à diverses intersections situées dans des zones scolaires;
- 10.3 Rejet de l'appel d'offres SA-47-TP-22-P - Fourniture de pierre concassée (2023-2027);
- 10.4 Demande auprès du ministère des Transports et de la Mobilité Durable pour l'ajout de signalisation (interdiction de virage à gauche), sur la rue Pierre-Caisse;

11. Toponymie et circulation

12. Travaux publics

- 12.1 Octroi des contrats suivants :
 - 12.1.1 SA-48-TP-22-P Acquisition d'équipements de jeux pour trois (3) parcs de la Ville;
 - 12.1.2 SA-21-TP-22-P Fourniture et livraison d'un chargeur sur roues neuf 2023 ou plus récent;
 - 12.1.3 SA-2960-TP-22-P Rénovation extérieure du Centre Marguerite-Bourgeoys;
 - 12.1.4 SA-60-TP-23-P Travaux de réhabilitation de la gare du CN - Phase 1;
 - 12.1.5 SA-52-TP-22-P Fourniture et livraison d'un (1) camion six (6) roues de type châssis de catégorie « cabine avancée » neuf 2022 ou plus récent
 - 12.1.6 SA-87-TP-23-GR Octroi d'un contrat de gré à gré pour l'acquisition d'une (1) autopatrouille Dodge Charger AWD 2022 - SA-87-TP-23-GR;
 - 12.1.7 SA-24-TP-22-P Travaux de réfection de la piscine au complexe sportif Claude-Raymond;

13. Sécurité publique

- 13.1 Autorisation afin de représenter la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu dans le cadre de l'Escouade régionale mixte de la Montérégie (ERM Montérégie);

14. Urbanisme

14.1 Étude et décision relatives à diverses demandes de dérogation mineure

14.2 Étude et décision relatives à diverses demandes d'usage conditionnel

14.3 Étude et décision relatives à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale

14.3.1 Divers plans d'implantation et d'intégration architecturale

- 1) PIA-2023-0017 Immeuble situé au 186, boulevard Saint-Luc - Autoriser la construction d'un garage isolé en cour latérale gauche;
- 2) PIA-2023-0013 Immeuble situé au 220, rue Champlain - Autoriser la construction d'un toit sur le balcon au 2^e étage et une marquise au-dessus de la porte latérale;
- 3) PIA-2023-0024 Immeuble situé au 154-156, rue Saint-Charles - Autoriser la modification d'une ouverture dans la cour intérieure et l'ajout de garde-corps;

14.3.2 PIA-2023-0027 Immeuble situé au 19, rue de Pierre-Paul-Demaray - Autoriser le remplacement du revêtement extérieur mural du bâtiment principal;

14.3.3 PIA-2023-0020 Immeuble situé au 148, rue Richelieu - Autoriser la rénovation de la façade principale et l'installation d'une nouvelle enseigne;

14.3.4 PIA-2023-0028 Immeuble situé au 176, rue Longueuil - Autoriser l'installation d'une nouvelle enseigne murale;

14.4 Avis de motion et adoption des projets de règlements suivants :

14.4.1 Règlement n° 2190

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) et ses amendements, ainsi que le règlement n° 0654 de permis et certificats et ses amendements, dans le but :

- D'agrandir les secteurs de P.I.I.A. « Vieux-Saint-Jean » et « Vieux-Iberville »;

- De modifier l'annexe « B » intitulée « Bâtiments patrimoniaux de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu » dans le but d'ajouter et de retirer des bâtiments;

- De créer l'annexe « C » du règlement, correspondant à la liste des croix et calvaires patrimoniaux de la

Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et d'y ajouter 8 croix et calvaires;

- De créer un nouveau secteur de P.I.I.A. « Croix et calvaires patrimoniaux » afin d'assujettir et d'encadrer les interventions faites sur les croix ou calvaires patrimoniaux au règlement;
- De déterminer les critères et objectifs applicables à ce nouveau P.I.I.A.;
- De déterminer le tarif applicable à une demande d'autorisation de démolition pour les croix et calvaires patrimoniaux.»

14.4.2 Règlement n° 2196

« Règlement modifiant le règlement de construction n° 0653 et ses amendements, dans le but de:

- Exiger qu'un terrain, lorsque visé par une autorisation ministérielle délivrée en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), soit pourvu d'un système de gestion quantitative ou qualitative des rejets conforme aux exigences d'une telle autorisation, le cas échéant;
- Exiger un système de drainage et un ouvrage de rétention lorsqu'une aire de stationnement est mise en commun avec un ou plusieurs terrains voisins dont les superficies totalisent 1 000 m² ou plus;
- Apporter divers correctifs et précisions aux critères de conception et aux méthodes de calcul ainsi qu'aux obligations d'entretien des systèmes de gestion qualitative des eaux pluviales relevant d'une autorisation ministérielle.

14.4.3 Règlement n° 2201

« Règlement modifiant le règlement n° 2053 relatif à la démolition d'immeubles et ses amendements dans le but d'assujettir au règlement les croix de chemin et calvaires patrimoniaux identifiés à l'annexe C du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) n° 0945 ».

14.4.4 Règlement n° 2202

« Règlement modifiant le règlement de zonage n°0651 et ses amendements dans le but :

- d'ajouter la définition de l'expression « Croix et calvaires patrimoniaux »;
- de préciser que l'avis d'un ingénieur forestier ou de tout autre professionnel compétent peut être exigé pour justifier que le remplacement d'un arbre abattu n'est pas requis à la suite d'une coupe d'assainissement ou d'une coupe d'éclaircie dans un boisé ».

14.5 Adoption du premier projet des règlements suivants :

14.6 Adoption du second projet des règlements suivants :

14.6.1 Règlement n° 2197

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser, à même la zone C-1057, la sous-classe d'usages C2-01, à l'exception de l'usage C2-01-10 « Salon funéraire ou crématorium ».

La zone C-1057 est située sur la rue MacDonald entre le boulevard du Séminaire Nord et la rue Champlain ».

14.6.2 Règlement n° 2200

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de :

- De modifier, pour la zone H-2700, la note « (N168) » qui spécifie les dispositions applicables à un projet intégré résidentiel;
- D'autoriser, à l'intérieur de la zone H-2700, les garages en sous-sol (catégorie « B »);
- De réduire, à l'intérieur de la zone H-2700, la profondeur minimale prescrite pour un terrain d'une habitation multifamiliale de 13 m à 11,5 m.

La zone H-2700 est située sur la rue des Trembles, entre le boulevard Saint-Luc et la rue de l'Anse » .

14.7 Adoption du premier projet des résolutions suivantes :

14.8 Adoption du second projet des résolutions suivantes :

14.8.1 PPCMOI-2022-5379 lot 4 258 417 du cadastre du Québec et situé au 321-323, rue Laurier;

14.8.2 PPCMOI-2022-5380 lot 6 476 466 du cadastre du Québec et situé au 865, boulevard d'Iberville;

14.9 Adoption des PPCMOI suivants :

14.9.1 PPCMOI-2022-5349 lot 4 041 897 du cadastre du Québec et situé au 385, 5^e Avenue;

14.10 Étude et décision relatives à une demande d'approbation de développement

14.11 Appui à une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec

14.11.1 ZAP-2023-0054 Lot 4 566 575 du cadastre du Québec, Route 133;

14.11.2 ZAP-2022-5365 (amendement) Lot 3 092 565 du cadastre du Québec, Chemin des Frênes;

- 14.11.3 ZAP-2022-5352 (amendement) Lots 4 314 806 et 4 314 807 du cadastre du Québec, Rue Jacques-Cartier Sud;
- 14.12 Étude et décision relatives à une demande de modification aux règlements d'urbanisme
- 14.12.1 MRU-2022-5375 Lot 3 917 033 du cadastre du Québec, rue de la Citière;
- 14.12.2 MRU-2023-5367 Immeuble situé au 349, 1^{re} Avenue;
- 14.13 Demande d'autorisation de démolition d'une remise située au 400, 1^{re} Rue;
- 14.14 Autorisation d'admissibilité de l'immeuble situé au 201, rue Saint Louis au Programme Rénovation Québec 2022 2023 (PRQ);

15. Transport et mobilité urbaine

- 15.1 Don de titres de transport au Centre d'éducation des adultes « La Relance »;

16. Avis de motion

16.1 Règlement n° 2203

« Règlement autorisant des travaux de forage et une étude géotechnique pour diverses rues en gravier et des honoraires professionnels pour une étude pour l'optimisation de la programmation des feux de circulation sur le boulevard du Séminaire Nord, décrétant une dépense de 462 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

16.2 Règlement n° 2205

« Règlement autorisant le financement de travaux pour l'augmentation de la capacité de pompage du poste Chemin des Patriotes, décrétant une dépense de 798 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

16.3 Règlement n° 2211

« Règlement modifiant le règlement n° 1854 relatif à l'interdiction de certains sacs de plastique à usage unique ».

16.4 Règlement n° 2142-1

« Règlement n° 2142-1 modifiant le règlement n° 2142 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt de 1 800 000 \$ pour un montant total de 10 954 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

16.5 Règlement n° 2154-1

« Règlement n° 2154-1 modifiant le règlement n° 2154 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt de 366 000 \$ pour un montant total de 1 139 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

17. Règlements

17.1 Règlement n° 2038-2

« Règlement abrogeant et remplaçant le règlement 2038-1 et modifiant le règlement 2038 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt de 696 000 \$ pour un montant total de 1 079 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

17.2 Règlement n° 2177

« Règlement autorisant le financement d'honoraires professionnels pour l'élaboration de plans et devis et documents d'appel d'offres dans divers projets, décrétant une dépense n'excédant pas 569 000 \$ et un emprunt à cette fin »

17.3 Règlement n° 2178

« Règlement autorisant le financement de la réfection des infrastructures de la rue Louis H. La Fontaine et d'une partie de la 8^e Avenue, décrétant une dépense n'excédant pas 2 470 000 \$ et un emprunt à cette fin »

17.4 Règlement n° 2189

« Règlement modifiant le règlement de permis et certificats n°0654 et ses amendements, dans le but de :

- Apporter divers correctifs quant aux renseignements exigés pour diverses demandes de permis et certificats;
- Réviser la tarification applicable aux permis, aux certificats et aux diverses demandes en urbanisme. »

17.5 Règlement n° 2191

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements de manière à ajouter la classe d'usage C4-02 aux usages permis dans la zone C-1048, à l'exception de la classe C4-02-08 (Salle de tir intérieure, armes à feu ou autres).

La zone C-1048 située dans l'îlot formé des rues Pierre-Caisse, Douglas, Choquette et de l'Autoroute 35 ».

17.6 Règlement n° 2193

« Règlement autorisant le financement de travaux d'aménagement de corridors scolaires, de stationnement, de traverses piétonnières et protection cathodique, décrétant une dépense n'excédant pas 1 449 000 \$ et un emprunt à cette fin »

17.7 Règlement n° 2195

« Règlement décrétant la création d'un programme d'aide financière visant à promouvoir la plantation d'arbres sur le territoire johannais »

17.8 Règlement n° 2198

« Règlement modifiant le règlement n° 0278 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils, afin d'apporter des modifications aux chemins sur lesquels est interdite la circulation des camions dans le secteur des rues Mayrand, Mercier, Pinsonneault et du boulevard Gouin ».

17.9 Règlement n° 2199

« Règlement modifiant le règlement n° 1509 concernant la prévention des incendies de façon à modifier certaines dispositions relatives à l'utilisation des pièces pyrotechniques ».

12. Correspondance et dépôt de documents au conseil municipal

- 18.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 février 2023;
- 18.2 Liste des personnes embauchées hors Conseil – janvier 2023;
- 18.3 Registre cumulatif des achats mensuels – février 2023;
- 18.4 Approbation du règlement suivant par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation:
 - Règlement n° 2153: « Règlement autorisant l'acquisition d'un camion de sauvetage pour le Service de sécurité incendie, décrétant une dépense n'excédant pas 2 182 000 \$ et un emprunt à cette fin ».
 - Règlement n° 2172 : « Règlement autorisant les travaux de réaménagement du carrefour giratoire Douglas et de travaux connexes, décrétant une dépense n'excédant pas 5 284 000 \$ et un emprunt de 4 984 000 \$ à cette fin ».
- 18.5 Procès-verbal de correction : 2022-02-0093;
- 18.6 Formulaire d'amendement des intérêts pécuniaires – Sébastien Gaudette;
- 18.7 Procès-verbal de correction : CM-20220621-12.1.3;
- 18.8 Procès-verbal de correction : CM-20230228-12.1.1.

13. Période de questions

14. Période de questions et de communications des membres du conseil municipal au public

15. Levée de la séance